



Mâcon, le 27 janvier 2014

INVITATION DE PRESSE

« HABITEZ MIEUX »

UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE
PROPOSANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES



**Signature de la prorogation du programme HABITER MIEUX en Saône-et-Loire
le 31 janvier 2014, à 15h30, préfecture, salon Érignac**

Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, signera le 31 janvier 2014, en présence de M. Rémi Chaintron, président du Conseil général de Saône-et-Loire, et de M. Christophe Sirugue, président du Grand Chalon, l'avenant permettant de proroger le programme HABITER MIEUX jusqu'au 31 décembre 2017. Cette signature associera en outre, la caisse d'allocations familiales (CAF), la caisse régionale MSA, la CARSAT et la SACICAP PROCIVIS, signataires originels du dispositif en 2011.

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité nationale réaffirmée par le Président de la République le 21 mars dernier lors de la présentation du programme d'investissement pour le logement. Ainsi, depuis le 1^{er} juin, le programme HABITER MIEUX, bénéficie de subventions majorées de la part de l'État et de l'Anah, qui ont porté le **niveau moyen d'aides par dossier à 65 % du coût des travaux**, soit une **augmentation de moitié par rapport au régime d'aide précédent**.

Depuis 2011, 674 dossiers ont déjà été financés en Saône-et-Loire dans le cadre du programme HABITER MIEUX grâce à l'investissement des partenaires.

A partir de 2014, l'objectif est d'aider 460 ménages par an dans le cadre du dispositif. La signature de cet avenant permettra de proroger l'engagement des partenaires dans la lutte contre la précarité énergétique.

En effet, depuis 2011 avec la mise en place du programme en Saône-et-Loire, de nombreuses actions ont été engagées afin d'inciter les ménages aux ressources modestes à engager des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. L'élargissement du programme, qui regroupe désormais 29 partenaires participant au repérage et au financement des dossiers, a permis une montée en puissance du dispositif. Au vu du potentiel de ménages touchés par cette situation, l'avenant qui sera signé le 31 janvier sera l'occasion pour les partenaires de réaffirmer leur engagement et de le poursuivre pour quatre années supplémentaires en mettant en place de nouvelles actions de repérage des personnes en situations de précarité énergétique, d'une part, et de financement des travaux, d'autre part.

Sachant qu'en Saône-et-Loire **près d'un propriétaire sur deux est concerné par les nouvelles mesures d'aides** à la rénovation énergétique, les médias locaux sont invités à participer à cette signature afin de relayer l'information auprès du public.



Les services de l'Etat
dans le département de Saône-et-Loire

Contact : Service de la Communication Interministérielle / ☎ 03 85 21 81 59 / 80 64 / 81 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

- direction départementale des territoires (DDT)

cabinet de direction – Communication Tél. 03 85 21 28 58

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr